

nous respections l'ordre des priorités. En matière de contrôle des armements et de désarmement comme dans d'autres domaines, il importe d'établir des priorités si nous voulons nous doter de points de repère à partir desquels nous pourrions mesurer nos progrès. Cette leçon s'applique particulièrement aux Nations Unies et à ses activités en matière de contrôle des armements.

La présente Session extraordinaire contribuera à nourrir la volonté de progrès si elle parvient à cerner les secteurs où nous devons et pouvons nous entendre et sur lesquels nous devons concentrer nos efforts. C'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt que le Canada a écouté les déclarations faites au cours de la Session extraordinaire, et nous estimons qu'il existe effectivement un certain terrain d'entente sur des questions précises qui, à notre avis, mériteront notre attention dans l'avenir.

Tout d'abord, les réductions importantes et vérifiables des arsenaux d'armes nucléaires doivent demeurer la priorité absolue en matière de désarmement international.

La conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires demeure pour le Canada un objectif fondamental et permanent. La Session extraordinaire doit reconnaître les résultats positifs des négociations américano-soviétiques dans ce domaine et cautionner cette procédure de négociation intégrale et progressive.

Rien ne témoigne plus de l'engagement d'une nation à l'égard du désarmement nucléaire que son adhésion au Traité de non-prolifération. La semaine dernière, des représentants de notre gouvernement ont lancé, sur mes instructions, et lanceront tout au long de la présente Session, un appel aux gouvernements des pays non signataires de ce traité, exhortant toutes les nations qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité essentiel en matière de contrôle des armements. J'espère qu'un semblable appel sera lancé par la présente Session extraordinaire. Il n'est plus possible de prétendre, comme certains l'ont fait, que les superpuissances doivent d'abord réduire leurs propres arsenaux nucléaires. Si c'était une condition préalable, elle a été remplie.

Toutefois, l'attention que nous portons aux armes nucléaires ne doit pas nous distraire de la nécessité de réduire davantage les armes classiques. Cette question est

tout aussi urgente que les questions nucléaires. C'est dans ce secteur que les initiatives régionales en matière de contrôle des armements et de désarmement pourraient être les plus bénéfiques.

La négociation d'une convention interdisant les armements chimiques et exigeant l'élimination des stocks existants doit revêtir une importance primordiale. La présente session doit condamner sans équivoque leur utilisation. Des progrès ont certes été réalisés dans cette voie, mais il faut redoubler d'efforts pour conclure un accord d'interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques.

Tant qu'un tel accord n'aura pas été conclu, tout doit être fait pour prévenir le transfert des armes chimiques à d'autres États et suivre l'exemple des pays qui contrôlent déjà l'exportation des produits chimiques hautement toxiques, qui ont élaboré une liste d'alerte pour les autres.

La prévention de la course aux armements dans l'espace, qui demeure au cœur de la politique canadienne, est une question qui nous concerne tous. Le Canada continuera de veiller à ce que l'espace soit exploité à des fins pacifiques.

La vérification est essentielle au contrôle des armements et au désarmement. Le Canada y attache une grande importance et nous jugeons encourageant qu'un si grand nombre d'orateurs à la présente session partagent cette priorité.

Pour aider à promouvoir la cause du multilatéralisme dans ce domaine, nous avons proposé, avec les Pays-Bas, qu'une étude approfondie soit entreprise par un groupe d'experts des Nations Unies. Un tel rapport permettrait d'élargir la compréhension internationale du processus de vérification dans le cadre des Nations Unies, et aiderait à définir un rôle approprié pour l'Organisation dans ce domaine. J'invite les États membres à appuyer cette proposition.

Au cours des six dernières années, nous avons montré que le contrôle des armements et le désarmement étaient réalisables et qu'ils pouvaient faire partie du tissu toujours plus serré de nos relations internationales. Le Canada est disposé à collaborer avec les États membres à la réalisation des objectifs sur lesquels nous nous entendons. Continuons de servir la cause du contrôle des armements et du désarmement. » □

Le groupe consultatif se penche sur la SENUD III

Le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements s'est réuni à Ottawa, du 14 au 16 avril 1988, afin de discuter de la troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Créé en 1979 pour donner suite à une recommandation formulée par la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (SENUD I) en 1978, le Groupe consultatif se réunit périodiquement avec des représentants des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pour échanger des vues sur des questions d'intérêt mutuel touchant les politiques du Canada en matière de désarmement et de contrôle des armements.

La réunion a été marquée par des exposés de l'ambassadeur Dave McDowell, représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès des Nations Unies, et de M. Fred Bild, sous-ministre adjoint, Affaires politiques et sécurité internationale, au ministère des Affaires extérieures. Les travaux de la réunion, à laquelle participaient 70 personnes, se sont surtout déroulés en ateliers.

On trouvera ci-dessous un résumé de la réunion, établi par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement en vertu d'un contrat avec le ministère des Affaires extérieures. Des copies du compte rendu intégral sont disponibles auprès de la Rédaction.

La troisième Session extraordinaire fait suite à la très fructueuse SENUD I de 1978 et à la SENUD II mort-née, tenue quatre ans plus tard. Tombant à un moment où les superpuissances ont beaucoup accompli au niveau du contrôle bilatéral des armements alors que les progrès restent minimes sur le front multilatéral, la SENUD III devrait fournir l'occasion d'insuffler une nouvelle vigueur au processus multilatéral de désarmement. Ce ne sera pas là chose facile. La Commission préparatoire de la Session extraordinaire a fait apparaître de profondes divisions entre l'Ouest, l'Est et les pays neutres et non alignés,